

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint Georges sur Loire, le 05 novembre 2025

Déclaration au titre de l'article L 233-8 II du Code de commerce et de l'article 223-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social de la Société au 31 octobre 2025

Date	Nombre d'actions composant ¹ le capital	Nombre théorique de droits de vote ²	Nombre réel (ou net) de droits de vote ³
31 octobre 2025	5.135.455	7.756.057	7.753.180

STIF, le spécialiste de la protection contre les explosions

Fondé en 1984, le Groupe STIF est un acteur industriel français spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de matériels industriels innovants destinés à des marchés de niche. Historiquement positionné sur les équipements de manutention pour les produits en vrac, tels que les godets d'élévateurs, les sangles élévatrices et les raccords à compression, le Groupe familial s'est diversifié ces dix dernières années en se développant dans le domaine de la protection passive et active contre les risques d'explosions de poussières industrielles, et dans l'activité de la protection contre les risques d'explosion des systèmes de stockage d'énergie par batterie (BESS). Fort de près de 400 collaborateurs, de gammes de produits référencées et reconnues à l'échelle internationale, de 5 usines réparties entre la France, la Belgique, l'Asie et les USA, le Groupe entend devenir un acteur global de la sécurité industrielle et énergétique, en Europe et à l'international.

Contacts

STIF Direction des relations extérieures Géraldine Baudouin

direction@stifnet.com

02 41 72 16 83

SEITOSEI.ACTIFIN Relations investisseurs

Ghislaine Gasparetto stif@seitosei-actifin.com 06 85 36 76 81

SEITOSEI.ACTIFIN Relations presse

Michael Scholze michael.scholze@seitosei-actifin.com 06 85 86 17 35

³ Le droit de vote exerçable est donné à titre d'information, compte non tenu des actions privées de droit de vote (actions d'auto-détention).







Rendez-vous sur: www.stifnet.com

¹ Chacune de 0,42 euros de valeur nominale

² Le nombre théorique de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (Art. 223-11 du Règlement Général de l'AMF)